

Conseil municipal du 17 février 2025

Présents: Bernard SELLIER, Régine GUE, Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Pierre-Julien COURNIL, Sylvain DESBROSSES, Maxime BONO.

Procurations :

- Michel-Henry MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE
- Ludovic BENINI donne pouvoir à Bernard SELLIER
- Nina EYMARD donne pouvoir à Régine GUE

Conseiller absent- : Lydie LATIN

Secrétaire de séance: Valérie DEPPE

1) Approbation du dernier conseil

Le procès-verbal du conseil du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation du programme travaux et coupes par M. Seelig, technicien ONF

Travaux effectués en 2024: martelage pour les parcelles 2 et 31, broyage et cloisonnement dans les parcelles 11 et 14, travaux sylvicoles dans la 28.

En incluant les autres dépenses, le total s'établit à 9 291,92€ HT

Les recettes de ventes de bois (parcelles 11,13 et 14) s'établissent à 18 873, 31€ HT, et en incluant les autres recettes (chasse et droit de pâturage) le total s'établit à 24 704,87€ HT.

Le bilan financier pour 2024 est positif à hauteur de 18 789,06€ HT.

Pour 2025, le prévisionnel fait état de:

- Recettes pour 24 000€ HT
- Dépenses pour 18 167,61€ HT, avec 5 178,70€ HT de subventions demandées.

Le bilan financier prévisionnel pour 2025 serait positif à hauteur de 11 011, 54€ HT.

L'augmentation forte des dépenses portent notamment sur l'entretien de la route de Vassieux (6000€ HT) et le broyage et cloisonnement.

3) Délibération portant sur les coupes de bois et état d'assiette

Le martelage porterait sur:

- les parcelles 18 et 23 pour 2025
- la parcelle 3 pour 2026.

Les coupes en vente sur pied porteraient sur les parcelles 2 et 31

Délibérations adoptées à l'unanimité

4) Délibération portant sur les travaux forestiers et demande de subvention auprès de la Région

Les travaux projetés et demandes de subvention y afférentes sont les suivants :

- intervention en futaie irrégulière pour les parcelles 26 et 12,
- cloisonnement pour les parcelles 2 et 18
- entretien de la route de Vassieux

Délibérations adoptées à l'unanimité

5) Délibération portant sur le taux de redevances de prélèvements et de performance des réseaux 2025/ Agence de l'eau

Le prix des redevances a été modifié par l'Agence de l'Eau et sont maintenant portées à:

- redevance pour la consommation d'eau potable: 0,43cts/m³
- redevance pour la performance des réseaux: 0,01cts/m³
- redevance prélèvement: 0,09cts/m³
- redevance assainissement: 0,01cts/m³

Une exonération de la redevance est faite pour les agriculteurs pour leurs bâtiments d'élevage à condition que leur compteur soit séparé.

Il est nécessaire que ces redevances soient refacturées aux abonnés afin que la commune puisse émettre les factures.

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Délibération portant sur les tarifs de l'eau

La commission Finances s'est réunie le 14 février pour travailler sur le sujet du tarif de l'eau, en présence de Gilles Couillier de la DGFIP, de Bernard Combe de la CCD et de Cécile Racinais du Département.

Après examen du tarif théorique d'équilibre du budget de l'eau, les préconisations de la commission Finances sont les suivantes:

- Eau potable : 60€ par an abonnement (au lieu de 35€), 1€ du prix du m³
- Assainissement : 85€ par an abonnement (maintien), 0,50€ du prix de m³

Avec ce tarif, le niveau de recettes s'établirait à 25000€, soit la moitié du déficit observé sur la situation avant travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

7) Information portant sur la participation aux restaurants scolaires de Chabestan et OGEC-Notre Dame

Chabestan: Les tarifs ont beaucoup augmenté, les parents payent actuellement 3,80€ et la commune 5,51€ par enfant. Il faudra dénoncer cette convention dans le futur afin de rééquilibrer la part communale et la part famille.

OGEC-Notre-Dame: même problème, avec 2 factures par an adressées à la commune.

Il est nécessaire de regarder le sujet globalement et de s'interroger sur l'équilibre entre la part communale et la restant à charge des familles.

8) Délibération portant sur des demandes de subventions

Le collège demande :

- 30 euros par élève pour un voyage en Italie. La commune de Marignac est sollicitée pour 2 enfants, soit 60 euros.
- 150 euros pour 3 élèves pour une sortie de ski.

Délibérations adoptées à l'unanimité

8bis) Délibération portant sur des demandes de subventions aux associations

Des précisions sont apportées sur certaines des associations, qui ont un impact communal (critère retenu en 2024):

- La Louve: projet intergénérationnel avec des primaires et des ados, d'information et de prévention sur une approche globale de la sexualité. La demande porte sur 360 euros + déplacement à partir de Crest soit 486 euros.

- CIRCLIPS: projet intergénérationnel que le comité des fêtes a décidé de retenir. La subvention diminuerait le prix de la prestation, et permettrait au comité des fêtes de financer éventuellement un autre spectacle. La demande porte sur 300 euros, avec un budget annexé.

-La Compagnie du Lama: association basée à Marignac et qui organise des spectacle. Elle se propose de faire un travail ethnographique de collectage de mémoire audio avec présentation du travail dans la salle communale. La demande porte sur 360 euros, avec une participation bénévole des intervenantes.

-Apach: la commune prête l'Aire de Loisirs à cette association.

Le conseil souhaite adopter une nouvelle approche : financer des projets et non plus subventionner des associations. De ce fait, il serait bien que ces demandes soient examinées dans le cadre du travail d'une commission.

Le conseil s'accorde pour les montants suivants : 300 euros pour chacune des associations Compagnie du Lama, CIRCLIPS, La Louve et maintien du prêt gratuit de l'aire de loisirs à Apach.

Délibération adoptée à l'unanimité

9) Information de la CCD sur le PADD

La CCD informe la commune sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), en prévision d'un projet de PLU qui sera débattu à l'échelle de la commune.

10) Questions diverses

- Des plantations ont été réalisées sur les bacs de la fontaine, financées par la commune. Sylvain invite les participants à venir voir ces réalisations.
- Régine fait le bilan des locations gratuites qui ont été faites à des habitants de Marignac, et propose de demander à ceux qui profite de la gratuité de ces lieux de s'investir dans des chantiers collectifs. Le conseil est d'accord, et propose que le planning soit rapidement établi afin que chacun puisse se positionner, avec accord pour contacter directement ceux qui ont bénéficié des locations à titre gracieux.
- Rappel de la réunion café associatif le 20 février à 18h30
- Prochain conseil prévu le lundi 24 mars avec vote du budget, une commission Finances aura lieu avant.

La séance est levée à 20h30